



AMAP « LA FERME RICHART »

ŒUFS

WITTELSHEIM


Saison 2019/2020

Dans le cadre des activités de l'association ThurAmap, le présent contrat est signé entre

Le PRODUCTEUR	Le CONSOM'ACTEUR
EARL RICHART - Antoine Richart	(NOM, Prénom)
125, Grand Rue 68 480 ROPPEZSWILLER	(Adresse) (Code postal, Commune)
Tel : 03.89.07.94.49 // 06.87.12.15.83 earlrichart@yahoo.fr	Téléphone : Courriel :

Les membres de ThurAmap, reconnaissent être liés par les valeurs et les engagements de la **Charte de ThurAmap** (voir www.thuramap.fr, onglet « Une Amap c'est quoi ? ») et ceux de l'économie sociale et solidaire.

LES PANIERS : le consom'acteur souhaite acheter et le producteur souhaite vendre des paniers dont la composition est la suivante :

Type de production : Agriculture biologique, certifiée AB 

COMPOSITION D'UN PANIER POUR TOUTE LA DUREE DE LA SAISON :

Le consom'acteur compose son panier selon son souhait en choisissant le nombre d'œufs qu'il souhaite acheter à chaque distribution, toutes les 2 semaines environ (voir détail des dates de distribution).

Œufs extra frais, de taille moyenne ou grosse, selon l'âge des poules pondeuses (moyens en début de ponte, puis plus gros).

QUANTITE	COUT	NOMBRE	TOTAL
Demi-douzaine	1.90 €		
Douzaine	3.80 €		
TOTAL PANIER			

Les œufs seront à disposition sur des plateaux à alvéoles, **le consom'acteur devra prévoir une boîte** pour les transporter.

Rappel: Les œufs distribués sont extra-frais (pondus dans la semaine). Ils sont considérés comme extra-frais jusqu'à 9 jours après la ponte et sont considérés comme frais jusqu'à 28 jours après la ponte.

LES DISTRIBUTIONS : Elles ont lieu toutes les 2 semaines environ pendant la durée de la saison au lieu et aux dates indiqués ci-après.

Durée de la saison pour le consom'acteur:	La saison commence le et se termine le 19 Mars 2020.
Nombre total de distributions :	La saison correspond à paniers. (26 paniers pour la saison complète commençant le 04 avril 2019)
Jours de distribution	Les distributions ont lieu les jeudis, entre 18h00 et 18h45

AMAP « LA FERME RICHART »

ŒUFS

WITTELSHEIM

Saison 2019/2020

Dates de distribution : Attention à la date suivante : • Panier double du 19 Décembre 2019 : Possibilité de le décaler à la distribution précédente.	<input type="radio"/> 04 Avril 2019	<input type="radio"/> 01 Août 2019	<input type="radio"/> 19 Décembre 2019 (Panier double)
	<input type="radio"/> 11 Avril 2019	<input type="radio"/> 29 Août 2019	<input type="radio"/> 09 Janvier 2020
	<input type="radio"/> 25 Avril 2019	<input type="radio"/> 12 Septembre 2019	<input type="radio"/> 23 Janvier 2020
	<input type="radio"/> 09 Mai 2019	<input type="radio"/> 26 Septembre 2019	<input type="radio"/> 06 Février 2020
	<input type="radio"/> 23 Mai 2019	<input type="radio"/> 10 Octobre 2019	<input type="radio"/> 20 Février 2020
	<input type="radio"/> 06 Juin 2019	<input type="radio"/> 24 Octobre 2019	<input type="radio"/> 05 Mars 2020
	<input type="radio"/> 20 Juin 2019	<input type="radio"/> 07 Novembre 2019	<input type="radio"/> 19 Mars 2020
	<input type="radio"/> 04 Juillet 2019	<input type="radio"/> 21 Novembre 2019	
	<input type="radio"/> 18 Juillet 2019	<input type="radio"/> 05 Décembre 2019	
Lieu de distribution	Salle Rencontre et Loisirs – 24, rue des Fauvettes à Wittelsheim		

LE PRIX ET LES PAIEMENTS :

Prix d'un panier	Voir tableau	Soit : €
Prix pour la saison € x paniers = €	
Paiement	A la signature du contrat, le consomm'acteur remet au producteur : <input type="checkbox"/> 1 chèque de €, encaissement en juin 2019, ou lors de l'inscription pour les personnes s'inscrivant en cours de saison Ou <input type="checkbox"/> 2 chèques de €, encaissement en juin 2019 ou lors de l'inscription (pour les personnes s'inscrivant en cours de saison) pour le premier et en décembre 2019 pour le second.	
Chèques à l'ordre de : SAS RICHART		

Carte à points :

Vous souhaitez de temps en temps pouvoir prendre **plus d'œufs** que votre panier hebdomadaire ?
Or, il s'avère que la charte des Amaps ne permet pas d'achats supplémentaires hors contrats et de paiements en espèces sur les lieux de distribution.
Pour répondre à ce type de demandes, ThurAmap a créé pour vous la carte à points.
Sans date limite d'utilisation, et renouvelable/rechargeable sous conditions.
Paiement par chèque à l'ordre du producteur lors de l'achat de la carte.
Renseignez-vous auprès de votre Amap, au point info de ThurAmap, ou sur le site de ThurAmap.

Le consomm'acteur doit également s'acquitter de sa cotisation annuelle à ThurAmap (8.00 €), pour la saison 2019/2020.
Une seule cotisation pour toute la saison et par personne, quel que soit le nombre d'Amaps auxquelles vous êtes inscrit(e).

Merci d'indiquer ci-dessous si vous êtes intéressé(e), pour participer au comité de pilotage de l'AMAP « LA FERME RICHART »

OUI

NON

Fait à, le et signé en deux exemplaires par les parties :

Le producteur	Le consomm'acteur
(signature).....	(signature).....